

11/2021



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**  
Nombre de membres présents : **28**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **12 Février 2021**

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2021**  
– ASSOCIATION LES TROIS PETITS TOURS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa)-DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MON, CAZENOVE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA  
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD  
F.JEAN ( Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO  
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ  
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE  
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE

Absents:

A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)  
C.QUINTA (Trouillas)  
Y.BARBE (Villemolaque)

**Madame Françoise BOUFFIL** est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

11/2021

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION « TROIS PETITS TOURS »

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière d'enfance et petite enfance,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que dans le cadre de sa compétence Enfance et Jeunesse, la Communauté est sollicitée par l'association les Trois Petits Tours, au titre du renouvellement pour 2021 de la subvention de fonctionnement pour les opérations qu'elle mène sur le territoire intercommunal.

Le Président **REND COMPTE** de l'activité de cette association dans le cadre de la petite enfance au sein de notre territoire. L'action menée par cette association se définit autour du projet « Tralala lire » : temps de rencontre autour du livre déclinée sur l'aire d'accueil des gens du voyage, et sur le territoire intercommunal par le Camion d'été.

A travers cette opération, l'association reste un véritable acteur en faveur de l'éveil du tout petit ; elle organise des actions de formation et des journées de sensibilisation autour du livre auprès des professionnels de la petite enfance et du livre se déplaçant dans les communes de notre territoire et dans nos installations telles que l'aire d'accueil des gens du voyage.

Afin d'équilibrer le plan de financement de ses actions, il est demandé par l'association une subvention de 2500€ pour 2021.

Le Président **PROPOSE** de renouveler la convention de financement avec cette association, et de lui allouer pour 2021 une subvention à hauteur de **2500 €** sur la base cette action.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**DECIDE** d'allouer à cette association une subvention de deux mille cinq cent euros (2500€) pour l'exercice 2021,

**AUTORISE** le Président à conclure avec l'association « les 3 Petits Tours » une convention dont le projet est joint en annexe de la présente délibération,

**DIT** que la ligne budgétaire sera inscrite sur le budget prévisionnel 2021 au 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
René OLIVE

